

Yverdon-les-Bains, le 18 décembre 2020

Bons d'aide aux familles distribués par courrier recommandé

Cette année, en raison des mesures sanitaires, les traditionnels bons d'aide aux familles yverdonnoises seront distribués par courrier recommandé. En cas d'absence lors du passage de la poste, il est impératif que les familles concernées aillent retirer leurs recommandés dans le délai imparti, afin de bénéficier de ce soutien pour les fêtes de fin d'année.

La crise du coronavirus bouleverse le fonctionnement de l'administration, tout en rendant chaque action solidaire essentielle. Depuis 10 ans, la distribution des bons d'aide aux familles a lieu dans les locaux du Service Jeunesse et cohésion sociale, dans le courant du mois de décembre. Puisque la santé de la population est une priorité absolue et que par le passé, jusqu'à 200 personnes par jour se rendaient sur place pour retirer ces bons, il n'était pas envisageable cette année de procéder comme d'habitude sans risquer des regroupements non-conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Consciente que ces bons doivent être en possession des familles en décembre, car bon nombre d'entre elles les utilisent pour l'achat de cadeaux ou la préparation d'un repas de fête, la Ville a donc décidé de l'envoi des bons d'aide aux familles par courrier recommandé. Les foyers concernés les recevront dans les prochains jours. En cas d'absence au moment du passage du personnel postal, il est capital qu'elles aillent retirer leur recommandé au guichet dans les délais indiqués sur l'avis de retrait, sous peine de ne pouvoir réceptionner leurs bons à temps pour les fêtes. Les bons non retirés et retournés au JECOS devront être récupérés sur rendez-vous.

Les bons d'aide aux familles ont été mis en place en octobre 2010, comme mesure compensatoire suite à l'adoption par le Conseil communal de la taxe au sac. Ils concernent les familles ayant des enfants de moins de 16 ans et bénéficiant d'un subside OVAM d'au moins 25%. Ce sont 1900 foyers qui bénéficieront cette année de cette prestation, pour un montant de CHF 700'000.-. Ces bons pourront ensuite être dépensés jusqu'au 31 décembre 2021 dans près de 40 commerces yverdonnois, dans le cadre du soutien de la Ville non seulement aux plus fragiles, mais également à la consommation locale.